A demi-décharge de la dite pièce de terre sera faite pour moitié de la dite somme de $1,000 00 et les intérêts, frais et charges qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la section du Faubourg de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat susdit, connu comme étant le lot marqué No. 2 sur le plan officiel de la dite section, fait par Pilié, Surveyor, en 1815, et